

Les Marocains en Tunisie espèrent une amélioration des conditions de séjour

La communauté marocaine établis en Tunisie fonde de grands espoirs sur la prochaine session de la Commission sectorielle maroco-tunisienne chargée des affaires consulaires, prévue lundi et mardi prochains à Rabat, pour apporter des solutions appropriées à ses préoccupations, notamment l'obtention du titre de séjour, l'emploi et l'accès au droit de propriété ainsi que l'exercice de certaines professions libérales. Selon des sources diplomatiques et consulaires à Tunis, la réunion de Rabat se penchera sur les moyens susceptibles d'améliorer la coordination et la coopération entre les deux pays en rapport notamment avec l'amélioration des conditions de séjour et du travail des com-

munautés marocaine et tunisienne dans les deux pays. Elle sera également l'occasion d'actualiser différentes dispositions des conventions bilatérales qui réglementent la coopération entre les deux pays, notamment la convention d'établissement, qui date de 1964, en vue de répondre à un certain nombre de doléances exprimées à la fois par les tunisiens établis au Maroc et les marocains résidant en Tunisie. Le ministre tunisien de l'intérieur, Ali El Arid, avait promis, lors de sa rencontre récemment avec l'ambassadeur du Maroc à Tunis, Najib Zerouali, que les autorités tunisiennes prendraient, dans les plus brefs délais, les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes de la communauté

marocaine en Tunisie et mettre en œuvre les conventions conclues entre les deux pays notamment, celles relatives à l'obtention ou le renouvellement du titre de séjour et à l'exercice de certaines professions libérales (avocat et médecine). L'obtention du titre de séjour demeure la principale préoccupation qui tracasse les Marocains en Tunisie en raison des procédures administratives complexes exigées par les autorités tunisiennes, ont indiqué des sources au consulat du Maroc à Tunis. En outre, les autorités tunisiennes n'accordent pas l'autorisation aux Marocains d'exercer des professions libérales, contrairement aux Tunisiens établis au Maroc qui jouissent pleinement de leurs droits.